

# COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE LA POSSESSION

20 Mars 2020,  
La Possession

## INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVE SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ET PERSONNELS DE SANTÉ

Pour assurer la prise en charge des enfants dans l'école dès lundi 23 mars matin, les parents d'élèves, personnels de santé, indispensables à la gestion de la crise sanitaire, et **sans solution de garde\*** devront se signaler via l'enquête en ligne sur le site de l'Académie de la Réunion :

<https://analyses-ssa.ac-reunion.fr/PJE/ParentssantelQ2/report.htm>

En concertation avec l'EDUCATION NATIONALE, les enfants seront accueillis sur les écoles suivantes par des enseignants volontaires :

- **Ecole Henri LAPIERRE Maternelle**
- **Ecole Henri LAPIERRE Elémentaire**
- ADRESSE : Avenue Raymond VERGES, 97419 La Possession
- HORAIRES SCOLAIRES : 7h50 – 11h30 // 13h05 – 15h45
- La pause méridienne et la surveillance des enfants seront assurées par la Ville entre 11h30 et 13h05
- Un repas sera proposé par la restauration scolaire pour garantir les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ce repas sera facturé suivant les grilles tarifaires en vigueur.

Pour les enfants non-inscrits, l'inscription pourra se faire lundi au guichet parents (0262 71 11 00 - [guichetparents@lapossession.re](mailto:guichetparents@lapossession.re))

**\*ATTENTION : tout mode de garde alternatif devra au préalable avoir été étudié**

La Ville vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition au numéro suivant : 0262 71 11 00

